

Index

EgaPro 2025



SNEE a déclaré son *Index de l'Égalité Professionnelle pour 2025*, basé sur les données de l'année précédente. Calculé sur 5 indicateurs, il évalue l'égalité salariale sur une note de 100 points. Conformément à l'article L1142-8 du Code du travail, l'Index a été déclaré mais est non calculable pour l'année 2025.

En raison de la structure de nos effectifs, certains indicateurs ne peuvent être calculés :

- Écart de rémunération, taux d'augmentations individuelles et taux de promotions : *non calculables, car les groupes analysés représentent moins de 40 % de l'effectif retenu.*
- Augmentation au retour de congé maternité ou adoption : *non mesurable, aucun retour n'ayant eu lieu sur la période de référence.*
- Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0 points sur 10.

L'Index global de l'entreprise n'est donc **pas calculable**, les indicateurs pris en compte représentant moins de 75 points.

